

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2026 - 20h00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER.

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MEREAUD Moorea, pouvoir à Philippe Wanwestwinkel , MUIA Jean-Christophe, pouvoir à Christophe Fournier , PILLOT Fabien, pouvoir à James Péchoux.

Absent excusé : CAILLE Frédéric

Convocation du 1^{er} juin 2026

Secrétaire de séance : Sophie Morel

Nombre de membres en exercice	19
Présents	15
Nombre de suffrages	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

Objet : Transfert des résultats du budget Eau et Assainissement vers la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2025 relative au transfert de la compétence « Eau et assainissement collectif » à la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon ;

Considérant que la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ne relève pas du périmètre de la compétence d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon ;
Considérant que la prise en charge de la REUT n'a pas été faite avant le 31 décembre 2025, nécessitant alors cette délibération ;

A la suite du transfert de la compétence « Eau et assainissement collectif » à la CCRAPC au 1^{er} janvier 2026, il convient de transférer les résultats du budget Eau et Assainissement de la commune auprès de la communauté de communes :

Pour rappel, les résultats de clôture du budget eau et assainissement qui ont été affectés au budget principal sont les suivants pour l'exercice 2025 :

Budget EAU:

Section de fonctionnement : + 289 618, 08 €

Section d'investissement : + 214 257, 87 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103032-20260605-D20260607-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Budget ASSAINISSEMENT:

Section de fonctionnement : + 22 277, 57 €

Section d'investissement : + 78 696, 17 €

Au vu de ces éléments, les résultats budgétaires doivent être transférés comme suit :

Au budget EAU de la CCRAPC :

Section de fonctionnement : Excédent à reverser : 289 618, 08 €

Section d'investissement : Excédent à reverser : 214 257, 87 €

Au budget ASSAINISSEMENT de la CCRAPC :

Section de fonctionnement : Excédent à reverser 22 277, 57 €

Section d'investissement : Excédent à reverser : 7 842, 17 €. Considérant que la commune de Poncin a pris en charge l'équipement de la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées), dépense initialement prévu sur le budget Assainissement pour un montant de 70 854,00 €, il a été décidé de retenir cette somme sur le résultat de clôture 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE de transférer les résultats tels qu'exposés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

